



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	15	17

Objet :
Projet urbain d'aménagement du quartier de la gare - demande d'aide financière

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO,

Absents : Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

Absents représentés : Manon BLOQUE pour Corinne LEFEBVRE, N'Fissa BENSAID pour Cécile FABRE

Secrétaire de séance : Laure ZEROUALI

L'équipe municipale, en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPF), travaille depuis plusieurs mois sur la réalisation d'un projet urbain d'aménagement du quartier de la gare.

Ce dernier a fait l'objet d'une première mission opérationnelle et d'une inscription dans l'avenant passé avec la Région Occitanie au titre du contrat « Bourg-Centre Occitanie ».

A ce titre, la commune peut bénéficier d'un soutien financier particulier et il convient d'élaborer une nouvelle demande de financement au titre des études stratégiques et pré-opérationnelles thématiques.

Afin de poursuivre la démarche engagée, la commune a fait appel à Territoire 30 (entité générique regroupant la SEGARD et la SPL30), chargée de piloter les « appels à manifestation d'intérêt » (AMI) souhaités, à commencer par l'AMI station-service / hôtel des Acanthes.

Pour cela, la signature d'un accord-cadre à bons de commande portant sur une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire.

Il convient donc de solliciter la Région Occitanie ainsi que tout organisme à même de concourir à la réalisation du projet dont le plan de financement prévisionnel (hors taxes) est le suivant :

Coût prévisionnel du projet global (H.T)	50 000.00 €
Subventions sollicitées	25 000.00 €
Région	25 000.00 €
Autofinancement	25 000.00 €

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel HT ci-dessus,
- **SOLLICITE** la Région Occitanie, ainsi que tout autre organisme à même de concourir à la réalisation du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Laure ZEROUALI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr